



huissier mandaté par l'assedic

Par **joker**, le **15/10/2008** à **19:26**

bonjour,

suite a un trop perçu l'assedic m'a supprimer l'allocation 3 mois. en suite elle a commencer a récupérer le trop perçu sur mes allocation suivantes mais ne s'est en aucun cas servis des trois mois bloqués.(ce serait une sanction...) a-t-elle le droit?

depuis j'ai repris le travail, et maintenant je reçois un courrier d'un huissier me menaçant de transmettre le dossier au tribunal afin d'agir par voie de saisie a mon encontre.

a-t-il le droit?

et est ce que je pourrai me défendre face au tribunal? ou s'agit-il d'une demande de formalité ou je n'ai pas mon mot a dire?que puis-je faire?

merci pour vos réponses